

# Sur le Vif

N° 47<sup>99</sup>

Année 2013

JUILLET-AOÛT-SEPT

L'actualité trimestrielle  
du Groupe PEACE

## Edito

Le premier semestre 2013 se termine sur un recul marqué du chiffre d'affaires du Groupe, aucun pays n'y échappant. Nous ne serons sûrement pas les seuls dans ce cas de figure. Le plus embêtant étant que les perspectives, pour peu qu'il y en ait, ne sont pas réjouissantes. Avec un manque de bétail, des prix élevés dus à cet état de fait et une consommation faible, le deuxième semestre 2013 pourrait être semblable au premier.

A plus long terme aussi, nous pouvons nourrir quelques inquiétudes. Il y a de moins en moins d'éleveurs, liés à de nombreux départs en retraite mais aussi à l'arrêt de l'élevage pour certains agriculteurs qui se tournent désormais vers la culture des céréales. Il n'y a qu'à voir dans nos campagnes le nombre de pâtures retournées pour faire de la culture intensive, à fortiori, l'inverse étant très rarement observé.

Dans ce contexte difficile, il ne va pas falloir regarder passivement les événements. C'est dans ce type de contexte que l'on voit de quoi une entreprise est capable. Aussi, à chacun son rôle. A vous, les collaborateurs, de faire en sorte que nos clients soient pleinement satisfaits de nos prestations et à nous, la Direction, d'aller chercher les marchés. C'est dans ces moments là qu'il faut se rappeler et mettre en application, plus que jamais, les valeurs du groupe.

Aussi, profitez bien de vos congés pour vous ressourcer, recharger les batteries et revenir plus enthousiastes que jamais afin de traverser cette période compliquée dont certaines entreprises sortiront amoindries et d'autres renforcées. Bonnes vacances à tous. Lionel LAURENT

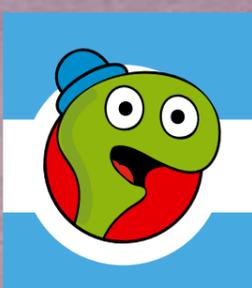
## SOMMAIRE

**P.1** **Actualités Générales**  
Edito par Lionel LAURENT  
Actualité filière : SPANGHERO  
Nouveauté : 1er distributeur de viande  
Sécurité : la 1ère BD arrive !

**P.2** **Actualité Groupe PEACE**  
Elections Représentants du Personnel  
Cigarette électronique au travail ?  
Gestion parc auto : documents de bord  
Derniers départs : TRIGANO vacances  
CESATEC en mode full Graphic/Color  
Chèques CAD'HOC, c'est la rentrée !

**P.3** **Actualité Groupe PEACE**  
Départ en retraite  
Bande dessinée : elle arrive !  
Carnet blanc / Carnet rose  
Site de production ZENZ à Rehlingen (D)  
Infractions routières : plus d'immunité

**P.4** **Hygiène & Sécurité**  
Résultats sécurité T2-2013  
Le mot de la Direction  
Procédure d'alerte en cas d'urgence  
Les premiers soins : les bons réflexes  
Mise à jour habilitations machinistes



La sécurité  
en images,  
la première  
BD  
du Groupe

arrive bientôt chez vous !

>>> à lire en page 3.

## Actualité Filière Viande



### Le premier distributeur de viande

**NOUVEAUTÉ** - La boucherie Lafaye, située dans l'agglomération d'Angoulême, vient de lancer son premier distributeur automatique de viande et de pâté dans la commune de Sainte-Catherine, en Charente.

Ce nouveau distributeur automatique, destinés aux amateurs de viande, présente pas moins de 16 articles de boucherie et de charcuterie ainsi que des plats cuisinés. La machine est approvisionnée quotidiennement et fonctionne 24 h sur 24 !

Après le lait, le fromage, le pain, les fleurs... sans oublier les grands classiques que sont les barres de céréales et les sodas, voici les merguez, les boudins et le pâté en libre-service tout près de chez vous, à portée de main et du porte-monnaie.

«C'est la toute première fois en France qu'un boucher-charcutier-traiteur s'équipe de ce type d'appareil» assure Laëtitia Lafaye, à la tête de l'affaire familiale avec son frère Sébastien. C'est leur père, Michel, Président de la Coopérative des Bouchers de France qui le leur a dit. C'est aussi lui qui a repéré ce dispositif outre-Rhin.

Un procédé qui fait recette là bas.

«En Allemagne, c'est vraiment en train de se développer, éclaire sa fille. Il y en a cinq cents actuellement dans tout le pays.» Et l'affaire peut être rentable: jusqu'à 1.500 € de chiffre d'affaires par mois et par appareil.

Plus que les recettes, la maison Lafaye cherche l'innovation, la diversification. Deux valeurs essentielles pour cette boucherie qui a ainsi réussi non seulement à survivre - alors que ses huit consœurs ruelloises d'hier ont toutes disparu - mais aussi à se développer: «de l'étable à la table», comme elle dit, elle fait travailler une trentaine de personnes.

«A l'heure où le consommateur vit de plus en plus à cent à l'heure, c'est important pour nous de lui offrir ce nouveau service» éclaire la patronne. L'idée est bien celle-ci: «lui permettre de s'approvisionner en produits de qualité, à l'heure de la débauche ou au moment où il s'aperçoit qu'il n'a plus rien dans le frigo et qu'on est en dehors des horaires d'ouverture.»

L'emplacement choisi, dans le sens des retours quotidiens sur l'axe passant de la route de Périgueux, ne doit rien au hasard.

Dans le distributeur automatique maintenu à une température de 3°C, sept étages proposent une vingtaine de produits «sous vide, et dans le respect de la date limite de consommation clairement affichée». L'appareil est réapprovisionné en permanence, «s'il y a besoin, il peut l'être deux fois par jour.»

Les prix pratiqués diffèrent peu de ceux en magasin. «Il n'y a qu'un écart d'une poignée de centimes, à cause de l'emballage sous vide.» Avec la disparition des petites boucheries de quartier, La maison Lafaye ne s'interdit pas d'ailleurs de remédier plus largement à cette problématique rurale. «Nous nous donnons six mois pour mesurer la rentabilité de notre investissement de 10.000 €. Si l'expérience est concluante, alors oui, pourquoi pas installer d'autres distributeurs ailleurs ?». En cette période difficile, toutes les initiatives sont bonnes pour relancer la consommation de viande.

>>>> Source : Europe 1. fr - juin 2013



### Entreprise SPANGHERO, quelle suite ?

**ACTUALITÉ** - Le Ministre chargé de l'agroalimentaire, Guillaume GAROT, a annoncé le jeudi 20 juin 2013 que les salariés de SPANGHERO allaient déposer une offre de reprise de leur société de transformation de viande et de plats cuisinés, placée en liquidation judiciaire. «L'offre des salariés annoncée il y a maintenant quelques semaines sera améliorée demain grâce à l'appui de deux entreprises de la filière alimentaire, Delpy et Deveille», a déclaré le Ministre.

Par ailleurs, Laurent SPANGHERO - fondateur avec son frère de l'entreprise éponyme avant de la céder à la coopérative basque LUR BERRI en 2009 - va lui aussi déposer une offre concurrente de reprise, qui préserverait une centaine d'emplois. Il reprendrait les activités de l'usine - transformation de viande, plats préparés -, mais dans des dimensions réduites.

Ces deux offres de reprise feront l'objet d'une audience le 2 juillet 2013 devant le tribunal de commerce de Carcassonne (Aude), qui devra trancher. Espérons qu'une issue favorable sera trouvée pour les 240 salariés de la société SPANGHERO. >>>> Source : LeParisien. fr - juin 2013

## Représentants du personnel

Les élections arrivent !



Le 12 octobre 2013, le mandat de nos Représentants du Personnel arrive à échéance, nous procéderons avant cette date au renouvellement de nos instances représentatives.  
Nous afficherons sur les panneaux prévus à cet effet les informations nécessaires le moment venu.



### En fonction de notre effectif (+/- 200 collaborateurs), nous élirons :

- de 200 : des Délégués du Personnel élus en qualité DP et membres du Comité d'Entreprise.
- + de 200 : des Délégués du Personnel et des membres du Comité d'Entreprise.

### Quelles sont les missions des Délégués du Personnel (DP)?

- Ils représentent le personnel auprès de l'employeur et lui font part des réclamations individuelles ou collectives concernant l'application de la réglementation du travail (Code du Travail, convention collective et éventuels accords d'entreprise, salaires, durée du travail ...).

### Quelles sont les missions du Comité d'Entreprise (CE) ?

- Il gère les activités sociales et culturelles
- Il assure l'expression collective des salariés, il permet la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

Tant en DUP (Délégation Unique du Personnel) qu'en CE ou DP, les Représentants du Personnel se réunissent tous les mois dans ces instances.

### Qui peut voter ?

Sont électeurs les salarié(e)s âgé(e)s de 16 ans au moins et ayant 3 mois d'ancienneté, et n'ayant fait l'objet d'aucune interdiction, déchéance ou incapacité relative à leurs droits civiques.

### Qui peut être élu ?

Sont éligibles les électeurs âgés de 18 ans au moins, ayant travaillé dans l'entreprise depuis un an au moins.

Pour le premier tour, seules les organisations syndicales peuvent présenter des listes.

### Quel mode de scrutin ?

Pour la DUP comme pour les DP ou le CE, les représentants du personnel sont élus selon un scrutin de liste à 2 tours.

**Depuis 2009, le résultat du 1er tour des élections est très important pour la représentativité syndicale. En effet, pour qu'une organisation syndicale puisse désigner un Délégué Syndical, il faut que ce dernier se présente aux élections et ait obtenu plus de 10% des suffrages.**

TRADEVIA groupe

## Cigarette électronique

Histoire de vapotage !



PEACE groupe

Qui ne rencontre pas dans la rue ou à une soirée une personne qui « vapote » ou peut-être vapotez-vous vous même ?

En France, plus de 25 % des 12-85 ans déclaraient fumer quotidiennement en 2010. L'âge moyen de la première cigarette est de 11 ans et 8 mois.

Selon le Comité National Contre le Tabagisme, la cigarette tue chaque année 60 000 personnes. Autant que l'alcool, les accidents de la route, le sida, les homicides, les suicides et la consommation de substances illicites réunis.

Les vendeurs de cigarettes électroniques revendiquent plus de 200 parfums d'e-liquides, à choisir dans un catalogue : Marlboro, Camel, Lucky Strike... ou encore fraise, vanille, tiramisu, whisky et cannabis !!!

**64%** C'est la part des jeunes Parisiens de 12 à 14 ans qui ont essayé l'e-cigarette sans jamais avoir fumé auparavant, selon une étude récente.

En mai dernier, la Ministre française de la Santé a reçu un rapport sur l'utilisation de la cigarette électronique, qui émettait quelques réserves quant à l'innocuité de la cigarette électronique.

L'AFSSAPS (Agence Française de Sécurité Sanitaire de Produits de Santé) recommande de ne pas consommer ce type de produit.

Si c'est un produit dangereux pour la santé comme la cigarette, devons-nous aller « vapoter » dans les lieux prévus pour la cigarette et ne pas fumer dans les lieux publics ou fermés ?

**Oui**, nous devons aller « vapoter » avec les « vrais fumeurs de cigarette » dans les endroits prévus à cet effet.

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles considère que l'employeur doit protéger tous les salariés d'une éventuelle exposition passive à la cigarette électronique susceptible d'être préjudiciable pour la santé.

C'est pourquoi nous vous confirmons que vapoter est strictement interdit sur le lieu de travail et qu'il convient de respecter la législation en vigueur, c'est à dire, **ne fumer ou vapoter que dans les lieux prévus à cet effet et identifier comme tels.**

Une note de service sera prochainement affichée sur tous les panneaux d'affichage et sera annexée au Règlement Intérieur de chacune des sociétés du Groupe.



## Derniers départs

Partez avec TRIGANO vacances



Comme vous le savez, le Comité d'Entreprise de TRADEVIA propose à tous les salariés du Groupe de bénéficier d'un tarif préférentiel sur la location de bungalow en camping haut de gamme pour des vacances hors haute saison (hors juillet / août) à :

**140 €** la semaine

Cette année il a été commandé 15 semaines et à ce jour, il n'en reste plus que 2 !

Alors pour ceux qui partent en vacances au mois de septembre, n'hésitez pas, vous pouvez encore en bénéficier.

Pour tout renseignement vous pouvez appeler les services administratifs de TRADEVIA au **0033 3 87 64 67 14** retrouver cette offre sur le net : [www.ce.groupe-peace.com](http://www.ce.groupe-peace.com)

PEACE groupe

## Actions Sociales

Après l'été, la rentrée !



Et qui dit rentrée, dit chèques CAD'HOC !

Les chèques pour la rentrée scolaire, d'un montant de 16 € par enfant, vous seront distribués par l'intermédiaire de votre Responsable de Site durant le mois d'août 2013.

Nous vous en rappelons les conditions :

- Avoir au moins 6 mois d'ancienneté au 01/09/2013
- Les enfants doivent avoir entre 3 et 18 ans au 01/09/2013
- Ils doivent être à charge et l'extrait d'acte de naissance doit avoir été communiqué aux services administratifs
- Concernant les enfants âgés de 17 à 18 ans, un certificat scolaire sera demandé.

Pour savoir où les dépenser, n'oubliez pas le site [www.cheque-cadhoc.com](http://www.cheque-cadhoc.com), rubrique « Où dépenser les chèques » ou contactez les services administratifs.



PEACE groupe

## Gestion Parc Automobiles

Restitution d'un véhicule de service



L'ensemble des véhicules de services mis à disposition de nos collaborateurs sont loués pour une période de 24 mois et pour 120 000 kms. Aussi à la fin de chaque contrat de location il appartient aux différents conducteurs de restituer le véhicule confié dans un état de propreté impeccable et avec les documents de bord correspondants.

Nous avons constaté, suite aux dernières restitutions de véhicule de service du Groupe, qu'il manquait très souvent les originaux des documents de bord.

Chaque année nous renvoyons, par courrier au domicile des conducteurs, la nouvelle attestations d'assurance ainsi que la vignette fiscale. Ces documents doivent impérativement être remis avec les autres (carte grise, certificat de conformité etc ...) à bord du véhicule.

L'absence de l'un de ces documents lors de la restitution entraînera une facturation de la part du loueur, ces frais seront alors totalement à la charge du conducteur.

Pour rappel les documents de bord sont les suivants :

- Carte grise
- Assurance
- Contrôle technique
- Vignette fiscale
- Certificat de conformité européen.
- Carte d'entretien du loueur (selon les loueurs).



PEACE groupe

## CESATEC CITADYN

Full Graphic / Full Color

La société CESATEC offre à ses clients, depuis quelques temps, la possibilité de s'équiper de nouveaux produits d'affichage lumineux de la gamme CITADYN LIVE. Cette gamme de produit full graphic et full color, est capable d'afficher dans toutes les couleurs : photos, logos voire même des petites animations vidéo.

Les derniers CITADYN viennent tout juste d'être installés sur la commune de BASHAM en Moselle et sur la commune de RISOUL dans les Hautes-Alpes.

Retrouvez tous nos produits sur :

[www.cesatec.fr](http://www.cesatec.fr)



PEACE groupe

## Départ en retraite

Huguette SOBKOWIAK



TRADEVIA france

Avec le départ en retraite d'Huguette SOBKOWIAK, c'est une figure du Groupe P.E.A.C.E qui s'en va. En effet, si pour les nouveaux, Huguette était la Responsable Comptabilité de la société TRADEVIA, pour les anciens de la première heure (et il en reste !) Huguette a été de tous les principaux combats.

Cela a commencé en 1977, au sein d'un cabinet d'expertise comptable lorsque j'ai démarré mon activité de désosseur sous le statut de travailleur indépendant, puis lors de la création de la société TRADEVIA en 1986, avant de rejoindre cette dernière le 30 septembre 1991 comme Responsable Paye et Comptabilité. Huguette a aussi participé très activement à la mise en place de toutes les démarches administratives et fiscales lors du démarrage des sites Belges en 1987 puis de la création de la société INTERMEAT Services Luxembourg en 1990 sans oublier les nombreuses activités annexes (restaurants, CE-SATEC, immobilier etc).



C'est donc une retraite plus qu'amplement méritée, qui sera surtout consacrée, je crois, à sa famille mais aussi à ses racines italiennes et qui je l'espère comblera Huguette de bonheur et de joie.

Au nom de tous les collaborateurs du Groupe, un grand merci.

Lionel LAURENT

PEACE groupe

## Carnet blanc

M. Thierry DUFOSSE a épousé Stéphanie le 27 avril 2013

Nous présentons tous nos vœux de bonheur aux heureux mariés.



## Carnet rose



Zofia MEDRAS le 19 mars 2013

Léa VAN HALUWYN le 24 mars 2013

Davina KIYAMBUKIDI le 03 avril 2013

Rozalia KUBASIAK le 06 mai 2013

Eddy YARDIN le 10 juin 2013

Maëlys HAUTER le 11 juin 2013

## Bande dessinée

La famille CARAPEACE arrive en BD !



PEACE groupe

Annoncée depuis longue date, la première bande dessinée du Groupe ayant pour thème le risque routier, sera distribuée, courant de cet été, dans vos boîtes à lettres.

Le scénario de cette BD, inspiré de faits réels, a été écrit par la Direction du Groupe.

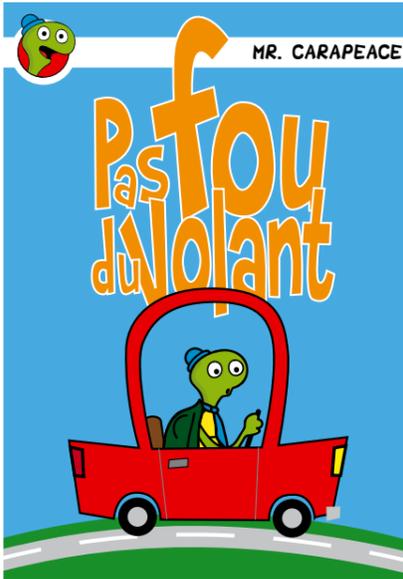
Cette première bande dessinée a pour principale vocation, de faire entrer au sein même du foyer de nos collaborateurs, la notion de sécurité et plus précisément de la prévention des risques.

Rendez-vous est pris avec la famille CARAPEACE, en espérant de nouvelles aventures dans un prochain numéro.

Nous vous invitons, après réception de ce premier numéro à la maison, à laisser vos commentaires sur notre site web rubrique FORUM ou par mail : [securite@groupe-peace.com](mailto:securite@groupe-peace.com)

Bonne lecture à tous.

(\* la couverture est susceptible d'évoluer avant la mise en impression.



## Infractions routières

les étrangers perdent le sourire



PEACE groupe

En France, un quart des flashes des radars est imputable aux véhicules étrangers. Pourtant, ils ne risquent rien. Cela change : le Sénat vient de voter un texte en ce sens.

Près de 25 % des véhicules flashés par les radars sont immatriculés hors de France et leurs conducteurs échappaient jusqu'à présent au paiement du PV.

Les conducteurs, roulant en plaque étrangère, connaissaient cette impunité et se retrouvaient le plus souvent « scotchés » à la voie de gauche, dépassant à tout va.

Et particulièrement en été, quand nos autoroutes servent de voies de transit à nos voisins européens, les véhicules situés hors de nos frontières sont responsables de 50% des infractions constatées par les radars automatiques.



Mais il était quasiment impossible — jusqu'ici — de sanctionner ces conducteurs.

En résumé, ils n'échapperont plus à l'amende : le Sénat ayant transcrit en droit français une directive européenne qui permettra, d'ici cet été, de repérer leur identité et de leur envoyer un PV chez eux.

Un conducteur averti en vaut deux ...

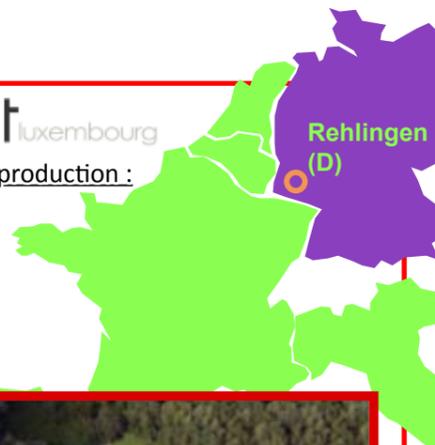


Groupe PEACE

intermeat luxembourg

Le site de production :

Notre Client : ZENZ Rehlingen (Allemagne)



## Site(s) de production

Responsable de Site :

Antoine CUCCHIARA

Effectif moyen : 8 à 9 personnes

Type de production : Découpe, Désossage et Parage PORC  
Volumes hebdomadaires : 100 Tonnes  
Notre équipe :



# Le mot de la Direction

Lionel LAURENT



La sécurité de nos collaborateurs a toujours été une obsession au sein de notre Groupe. Nos résultats sécurité sont là depuis des années pour l'attester. Les récompenses acquises aussi bien en France qu'au Luxembourg également.

Tout cela ne s'est pas fait du jour au lendemain. C'est le résultat d'un travail acharné, de tous les instants et l'engagement de gros moyens. C'est aussi le résultat d'une adhésion puis d'une implication de tout l'encadrement de chaque société.

Cependant, un grand danger nous guette à chaque instant. Ce grand danger c'est le relâchement. Ce relâchement provient toujours inmanquablement du fait que l'on fini par baisser la garde, que l'on finit inmanquablement par détourner son attention.

Deux accidents graves ont eu lieu au mois de mai sur Intermeat Services Luxembourg. Et pourtant depuis deux ans Intermeat Services Luxembourg a obtenu des résultats exceptionnels en termes de sécurité, 9 AT en 2011 et surtout 2 AT en 2012. Oui, au regard du nombre de collaborateurs (environ 300 collaborateurs) : c'est remarquable, mais c'est peut être aussi à cause de ces résultats exceptionnels, que ces deux accidents graves sont arrivés.

Oui, au travers des discussions qui s'en sont suivies, il est indéniable que l'attention des protagonistes, salariés et encadrement, s'est relâchée. Ces deux accidents vont donc être un élément déclencheur pour, comme on peut déjà l'affirmer, en remettre une couche. En premier lieu, le Service Sécurité va passer en revue les procédures en place et les faire évoluer si nécessaire pour ensuite revenir vers l'encadrement, qui je le rappelle, reste le maillon le plus important dans l'application et le respect rigoureux de notre politique sécurité.

Avec le Service Sécurité du Groupe, nous allons donc décliner un plan d'action qui sera mis en place rapidement. En attendant, je demande à chacun d'entre vous et plus particulièrement à l'encadrement, de redoubler de vigilance et de reprendre les bonnes pratiques, à savoir, le strict respect des consignes de sécurité et l'anticipation des situations à risques.

Lionel LAURENT  
Dirigeant Groupe.



# Point Sécurité

Commentaires T2 - 2013



## Tendance : Avis du service Sécurité Groupe

La tendance du premier trimestre se confirme malheureusement. Un enchaînement de circonstances plus ou moins aggravantes a, non seulement amenées à 2 AT graves, mais a également servi de révélateur ... Il apparait que la procédure de mise en place de personnel au poste de machiniste n'est pas respectée sur une partie des sites de production. Nous avons à déplorer deux accidents graves sur machine lors d'opérations de montage/démontage. Ces deux événements ont amené les services Sécurité et Formation à revoir en profondeur la procédure de formation et d'habilitation de toutes personnes ayant, dans le cadre de son activité au sein de notre Groupe, à utiliser une machine de type : scie circulaire, scie à ruban, dénerveuse, découenneuse, ficeleuse, whizard, modules de désossage...

"A quelque chose malheur est bon", c'est sur ce proverbe que nous allons poursuivre notre mission : faire de notre environnement de travail le plus sécurisé de notre filière. Cela passe par une remise en question permanente, soutenue par de tels événements, et l'envie indéfectible que cela ne se reproduise plus au sein des différentes entités du Groupe. Cette remise en question doit également trouver écho auprès de l'ensemble de nos RSP.

## Commentaires par société

**TRADEVIA** : La tendance sur la société TRADEVIA est positive, le tir semble corrigé. De plus les 3 AT déclarés sont des accidents bénins, n'ayant entraîné aucune pathologie lourde, ni séquelle. Les arrêts de travail sont de courtes durées. Et surtout, par rapport à nos commentaires ci-dessus, nous ne déplorons aucun accident sur machine. Toutefois la remise à jour des habilitations machinistes sera bien sûr d'actualité sur l'hexagone avec un renforcement de la vigilance de chacun pour cette période estivale qui peut parfois être accompagnée d'un certain relâchement.

Résultats	Nb
TRADEVIA	3
INT.LUX.	4
INT.SUISSE	1
TOTAL	8

Plafond (*)	Nbre
TRADEVIA	4
INT.LUX.	7
INT.SUISSE	0
TOTAL	11

CARAPEACE (\*) 5 % des effectifs

## Commentaires par société (suite)

**TRADEVIA (suite)** : Nous comptons sur l'ensemble de nos responsables et collaborateurs pour conserver cette tendance positive qui nous permettra d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

**INTERMEAT Luxembourg** : Les jours, les mois, les années se suivent sans jamais se ressembler... Rien n'étant jamais acquis en terme de sécurité, nous en faisons l'amère expérience... Sur ce deuxième trimestre nous avons eu deux AT graves sur machine. Les circonstances et malheureusement les lésions, sont très proches. Il s'agit pour ces deux AT de blessures graves au remontage d'une découenneuse. Une mauvaise gestuelle, pas de port de gant anti-coupure et une formation au poste pas assez détaillée et accompagnée sont les causes principales de ces deux accidents. Fort heureusement nos deux collaborateurs se remettent assez bien de leurs lésions. Nous sommes optimistes sur leur guérison et leurs capacités à pouvoir reprendre leur poste de travail au sein de nos équipes de production. Nous leur souhaitons un bon rétablissement. Tous les enseignements doivent être retirés de ces accidents. Et la meilleure réponse à cela sera une application sans faille de notre politique sécurité.

**INTERMEAT Suisse** : Nous déplorons un AT sur la société. Cet accident a pour nature des douleurs tendineuses et/ou musculaires. Ce type de nature relève plus d'une maladie professionnelle que d'un accident du travail. Toutefois, cela rappelle à chacun de nos collaborateurs, qu'un échauffement musculaire est à pratiquer en priorité en début de semaine et surtout lors de retours d'arrêts de travail prolongés (maladie, congés...).

# procédure d'alerte

Que faire en cas d'accident



Un salarié vous informe qu'il vient d'être victime d'un accident de travail, que faire :

**Protéger** la victime, la mettre à l'abri pour éviter tout risque de « sur-accident »

**Alerter** : prévenez un Sauveteur Secouriste du Travail, ainsi que votre Responsable de Site. Vous devez faire une analyse rapide de la situation : précisions sur la victime, circonstances de l'accident, état de la victime...

N'oubliez pas le numéro de téléphone **Européen** pour prévenir au plus vite les secours :

le **112**



**Informé** : préparez les informations suivantes

- Qui suis-je ? (je me présente)
- Où suis-je ? (je donne lieu précis de l'accident)
- Quel est le type d'accident ? (circonstances et matériel concernés)
- Combien de victimes ?
- Quelles blessures ? (coupure, piqure, brûlure, fracture, douleurs...)
- Est-ce que des gestes de premiers secours ont été ou sont pratiqués ?

**SURTOUT NE RACCROCHEZ PAS AVANT QU'ON VOUS LE DISE !**

**Secourir** : parlez positivement à la victime (même inconsciente elle vous entend et cela la rassure), couvrir la victime (un blessé en état de choc a toujours froid), ôter de sa bouche les corps étrangers, desserrer ses vêtements (ceinture...)

Envoyer une personne au devant des secours, pour leur permettre d'arriver au plus vite auprès de la victime

Dans tous les cas **NE JAMAIS** :

- Donner à boire à un blessé,
- Déplacer un blessé grave (sauf danger extrême),
- Transporter un blessé grave dans sa voiture.



# Premiers soins

Sauveteur Secouriste du Travail



## WANTED(\*) SST : NOUS RECRUTONS !

La campagne de recrutement de Sauveteurs Secouristes du Travail 2013 est officiellement lancée !

**Notre Objectif 2013** : avoir au moins 2 Sauveteurs Secouristes du Travail par site de production (si vous avez suivi, de par le passé, une formation SST au sein de notre groupe ou dans une autre société, et que vous voulez renouveler votre formation, c'est à présent possible d'effectuer un stage de recyclage. Pour cela, n'hésitez pas à contacter le Service Sécurité.

① Bureaux TRADEVIA : 0033 3 87 64 67 14 ② Bureaux INTERMEAT Services : 00352 52 30 37 Par mail : securite@groupe-peace.com

(\*) recherche



# Procédure habilitation machiniste

Le service Formation en action

Comme nous l'annonçons dans les précédents articles, la procédure de formation & habilitation au poste de machiniste a été complètement mise à jour. Aussi le service sécurité a d'ores et déjà planifié une grande campagne de remise à niveau des habilitations machinistes sur toutes les sociétés du Groupe.

Messieurs Bruno NARBERGER et Marc PETRY oeuvreront sur l'ensemble des sites de production afin de s'assurer que les collaborateurs du Groupe qui travaillent sur machine ont tous reçu une habilitation spécifique à leur poste de travail.

Pour rappel, nos Responsables, dès lors qu'ils accueillent un nouveau salarié au poste de machiniste, doivent dispenser à ce dernier une formation et une habilitation temporaire qui sera ensuite rendue définitive par le passage d'un formateur interne. **Il est strictement interdit de travailler sur machine sans avoir reçu au préalable une formation et une habilitation spécifiques.**

